

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

**ARRÊTÉ**

Modifiant l'autorisation  
des services autonomie à domicile prestataires  
de la société NESTOR AD'AGE – enseigne DESTIA

DGAS\_DA26\_249

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil départemental en matière d'action sociale ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles et notamment :  
- l'article L. 312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux apportant à domicile, une assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et aux personnes handicapées visées aux points 6° et 7°,  
- le chapitre III, titre 1er du livre III relatif aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment :  
- l'article L. 313-1 relatif à l'autorisation,  
- l'article L. 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets,  
- l'article L. 313-1-2 relatif à l'intervention des services d'aide à domicile auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH,  
- l'article L. 313-1-3 relatif au cahier des charges applicable aux services d'aide à domicile,  
- l'article L 313-3 relatif à la compétence du Président du conseil départemental pour l'autorisation des services sociaux et médico-sociaux,  
- l'article L 313-4 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation,  
- l'annexe 3-0 définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés au 1°, 6°, 7° et 16° de l'article L0312-1.
- VU Le point III de l'article 47 de la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 ;
- VU Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 adopté par le conseil départemental le 16 décembre 2022 ;
- VU L'arrêté d'autorisation du service n°DGAS\_DA26\_224 en date du 14 avril 2026 ;
- VU La demande de modification adressée par la directrice qualité de la société.

## ARRÊTE

Publié en ligne le 19/06/2026

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent arrêté modifie l'autorisation de la société NESTOR AD'AGE suite au changement d'adresse de l'établissement Destia Lorient.

**Article 2 :** L'entité juridique gestionnaire est répertoriée comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et sociaux :

<b>Raison sociale :</b>	<b>NESTOR AD'AGE</b>
<b>Code statut juridique :</b>	<b>5499 – Société à responsabilité limitée</b>
<b>Adresse :</b>	<b>25 Avenue du Général de Gaulle 56400 AURAY</b>
<b>Numéro SIREN :</b>	<b>478 201 312</b>
<b>Numéro FINESS :</b>	<b>440 053 379</b>

**Article 3 :** Les services autonomie à domicile rattachés à l'entité juridique gestionnaire sont répertoriés comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et sociaux :

<b>Dénomination :</b>	<b>NESTOR AD'AGE – enseigne DESTIA Lorient</b>
<b>Catégorie établissement :</b>	<b>460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile</b>
<b>Adresse :</b>	<b>5 Boulevard de Normandie 56100 LORIENT</b>
<b>Mode de fixation des tarifs</b>	<b>01 – tarif libre</b>
<b>Numéro SIRET :</b>	<b>478 201 312 00335</b>
<b>Numéro FINESS :</b>	<b>560 030 421</b>

<b>Dénomination :</b>	<b>NESTOR AD'AGE – enseigne DESTIA Auray</b>
<b>Catégorie établissement :</b>	<b>460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile</b>
<b>Adresse :</b>	<b>25 Avenue du Général de Gaulle 56400 AURAY</b>
<b>Mode de fixation des tarifs</b>	<b>01 – tarif libre</b>
<b>Numéro SIRET :</b>	<b>478 201 312 00228</b>
<b>Numéro FINESS :</b>	<b>560 030 413</b>


<b>Dénomination :</b>	<b>NESTOR AD'AGE – enseigne DESTIA Pontivy</b>
<b>Catégorie établissement :</b>	<b>460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile</b>
<b>Adresse :</b>	<b>14 Place Bisson 56300 PONTIVY</b>
<b>Mode de fixation des tarifs</b>	<b>01 – tarif libre</b>
<b>Numéro SIRET :</b>	<b>478 201 312 00319</b>
<b>Numéro FINESS :</b>	<b>560 030 439</b>

<b>Dénomination :</b>	<b>NESTOR AD'AGE – enseigne DESTIA Vannes</b>
<b>Catégorie établissement :</b>	<b>460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile</b>
<b>Adresse :</b>	<b>19 rue du Capitaine Jude 56000 VANNES</b>
<b>Mode de fixation des tarifs</b>	<b>01 – tarif libre</b>
<b>Numéro SIRET :</b>	<b>478 201 312 00327</b>
<b>Numéro FINESS :</b>	<b>560 029 282</b>

- Article 4 : Les services autonomie à domicile mentionnés à l'article 3 sont autorisés à intervenir en mode prestataire.
- Article 5 : La durée d'autorisation est inchangée. Elle est accordée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de quinze ans.
- Article 6 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale.
- Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télérecours accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.
- Article 8 : Le directeur général des services départementaux, le président de la société , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département ([www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)).

à VANNES, le 12 juin 2026

Le Président du Conseil départemental

  
David LAPPARTIENT